

**Approbation des plans de constructions militaires
dans le cadre de la procédure ordinaire d'approbation des plans
concernant la construction de deux halles polyvalentes
pour l'instruction à la place d'armes de Bière**

du 20 décembre 2006

Se basant sur la demande de armasuisse Immobilier du 22 mai 2006, le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) a approuvé la construction de deux halles polyvalentes pour l'instruction à la place d'armes de Bière (VD) sous certaines charges.

Notification

La décision sera adressée directement aux participants à la procédure. Durant la période de recours elle est à disposition pour consultation sur internet à l'adresse <http://www.vbs.admin.ch/internet/vbs/de/home/departement/organisation/gensec/ru/mpv/aktuelle.html>; une copie peut aussi être demandée auprès du secrétariat général du DDPS, 3003 Berne.

Voies de recours

Jusqu'au 31 décembre 2006, un recours de droit administratif peut être interjeté contre la présente décision auprès du Tribunal fédéral, 1000 Lausanne 14, dans les 30 jours qui suivent sa notification (art. 130, al. 1, LAAM¹). Dès le 1^{er} janvier 2007, il sera adressé directement au Tribunal administratif fédéral, case postale, 3000 Berne 14.

3 janvier 2007

Département fédéral de la défense,
de la protection de la population et des sports

¹ LF du 3 fév. 1995 sur l'armée et l'administration militaire (RS 510.10).

Approbation des plans de constructions militaires dans le cadre de la procédure ordinaire d'approbation des plans concernant la construction de deux halles polyvalentes pour l'instruction à la place d'armes de Bière

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2007
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	01
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	03.01.2007
Date	
Data	
Seite	51-51
Page	
Pagina	
Ref. No	10 140 231

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.